



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220927-2022\_09\_260-DE

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**2022-09-260 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 21/09/2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 52**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 14**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 11**

Patrick MERCIER pouvoir à Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Laurent KERMABON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RAYONNEMENT ET TOURISME FLUVIAL**  
**REMBOURSEMENT, À TITRE EXCEPTIONNEL, DE LA PART**  
**SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE HT DE LA REDEVANCE DUE PAR L'ÉTABLISSEMENT**  
**"LA GALERIE DES QUAIS"**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 - 2/2

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220927-2022\_09\_260-DE

Sur proposition de Madame Gabi HÖPER, Conseillère communautaire déléguée en charge du rayonnement et de la stratégie fluviale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-185 en date du 30 septembre relative au transfert à la Cali de la compétence facultative « gestion et entretien » du Port de Libourne Saint-Emilion,

Vu l'aménagement des quais de la Confluence,

Vu l'activité économique et touristique du Port de Libourne Saint-Emilion,

Vu la convention entre l'établissement « la Galerie des Quais » et le Port de Libourne Saint-Emilion en date du 26 juin 2019,

Considérant l'activité portuaire,

Considérant que la Galerie des quais exploite une terrasse sur le domaine portuaire à terre située Esplanade de la République, formalisée par une convention du 26 juin 2019

Considérant que cette convention prévoit le paiement d'une redevance avec une part fixe et une part variable indexée sur le chiffre d'affaires HT,

Considérant que le montant de la part variable pour l'année 2019, facturée à la Galerie des quais, était de 2512.70 € TTC,

Considérant que l'activité de la Galerie des Quais a commencé le 27 Juin 2019 avec des débuts compliqués suite à une ouverture retardée, sans trésorerie et sans « outil de travail » approprié,

Considérant qu'au regard de ces difficultés financières, un échelonnement du paiement sur 3 mois de la redevance variable auprès de la trésorerie avait été suggéré en 2020,

Considérant que l'arrêt d'activité de la Galerie des quais en 2020 liée au Covid n'a pas pu lui permettre d'honorer les engagements pris et le paiement de la redevance variable sur le CA HT en 2019,

Considérant la demande écrite formulée par la gestionnaire de l'établissement « la Galerie des quais » d'une remise gracieuse de la redevance variable sur le CA HT de 2019,

Considérant la saisie sur le compte bancaire de l'établissement par le trésor public le 26 août 2022 de la somme due suite aux relances de paiement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à décider, à titre exceptionnel, le remboursement de la redevance variable sur le CA HT de 2019 à la Galerie des quais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 03 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

